



# Initiative sur la justice

Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort »

## But

Les juges fédéraux doivent être désignés par tirage au sort.

## Situation actuelle

Le **Tribunal fédéral** compte 38 juges fédéraux. Aujourd'hui, le Parlement (Conseil national et Conseil des États) élit les juges fédéraux pour six ans. En règle générale, les juges fédéraux actuels sont réélus.

La **Commission judiciaire** du Parlement met au concours les postes vacants de juges et examine les candidatures. Elle propose ensuite au Parlement des personnes appropriées pour l'élection. En plus de l'expertise des candidats, la commission veille de sa propre initiative à une répartition équilibrée des langues officielles et des partis politiques. Elle peut également tenir compte d'autres facteurs, tels que le sexe.

Une initiative populaire a été déposée pour que les juges fédéraux soient désignés à l'avenir par tirage au sort. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, les juges fédéraux seront désignés par tirage au sort. Pour ce faire, le Conseil fédéral nomme une commission spécialisée politiquement indépendante. Celle-ci décide qui participe au tirage au sort. Les personnes doivent être aptes à exercer la fonction sur le plan professionnel et personnel. Elles ne doivent plus être réélues tous les six ans, mais conservent leur fonction jusqu'à cinq ans au plus tard après leur retraite. Les détails concernant la commission spécialisée et le tirage au sort devront être réglés dans une loi.

Le Parlement peut révoquer les juges fédéraux si elles ou ils ont violé des règles fondamentales ou si elles ou ils ne peuvent plus exercer leurs fonctions, par exemple pour des raisons de santé.

## Tribunal fédéral

Le Tribunal fédéral est la plus haute autorité judiciaire en Suisse. Il prend des décisions sur tous les recours contre les décisions prises par les plus hauts tribunaux cantonaux. Il contrôle par exemple si toutes les lois nationales sont appliquées partout de la même manière.





## Commission judiciaire

La Commission judiciaire est composée de membres du Parlement issus de différents partis. La Commission judiciaire prépare l'élection et la révocation des juges pour le Parlement.

Oui

### Arguments des partisans

- Les partis déterminent qui est élu. Le Tribunal fédéral est donc trop dépendant de la politique
- Les candidats sans parti ne sont pas élus. L'appartenance à un parti a plus de poids que l'expertise.
- Le système actuel sape la confiance dans les décisions judiciaires indépendantes. Le tirage au sort est une bonne alternative.

Non

### Arguments des opposants

- L'élection par tirage au sort est un jeu de hasard et n'est donc pas démocratique.
- Le Parlement veille à une répartition équilibrée des opinions politiques. De cette manière, les décisions judiciaires sont acceptées par la population.
- Une affiliation connue à un parti politique rend publique l'attitude des juges fédéraux.

#### Conseil national



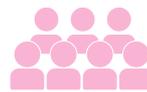
non  
1 oui  
191 non  
4 abstentions

#### Conseil des États



non  
0 oui  
44 non  
0 abstentions

#### Conseil fédéral



non



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici : [easyvote.ch/justice](https://easyvote.ch/justice)